Envoyé en préfecture le 08/02/2024
Reçu en préfecture le 08/02/2024
Publié le
ID : 050-200067205-20240208-P043_2024-AR

Publié le 08/02/2024

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P043_2024

Date : 01/02/2024

OBJET : Opération Collective d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Innovation - Attribution de subvention

Exposé

Par délibération n°DEL2021_154 adoptée lors de la séance du 7 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé la création d'une Opération Collective d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Innovation pour le Commerce et l'Artisanat pour la période 2022-2024.

Financée par la Région Normandie, le Conseil départemental de la Manche et la Communauté d'Agglomération du Cotentin dans le cadre du Contrat de Territoire, l'opération vise à accompagner les mutations et le développement de l'économie de proximité en accordant des aides selon les dispositions exposées ci-dessous :

Destinataires de l'aide :
- Les commerçants, artisans, et les producteurs locaux inscrits dans une logique de circuit court,
- Les associations de commerçants, d'artisans et de producteurs locaux,
- Les propriétaires bailleurs qui souhaitent mettre aux normes ou rénover leurs locaux pour faciliter la reprise par un commerçant ou un artisan.

Forme de l'aide : deux dispositifs d'aides sont mobilisables :
- L'aide à l'innovation : elle est versée sous forme d'une subvention correspondant à 80 % du montant HT des dépenses éligibles. Le montant de cette subvention est plafonnée à 1 000 €,
- L'aide à l'investissement : elle est versée sous forme d'une subvention correspondant à 20 % du montant HT des dépenses éligibles. Le montant de cette subvention est plafonnée à 9 000 €.

Les dossiers d'aides sont instruits et validés par la Communauté d'Agglomération du Cotentin et les subventions sont accordées dans la limite de l'enveloppe globale mise à disposition par les partenaires.

Envoyé en préfecture le 08/02/2024
Reçu en préfecture le 08/02/2024
Publié le
ID : 050-200067205-20240208-P043_2024-AR

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu la délibération n°DEL2021_154 du 7 décembre 2021 relative à la création de l'Opération Collective d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Innovation pour le Commerce et l'Artisanat,

Décide

- **D'accorder** une subvention de :

  - 8 969,43 € à LES ISLES HOSPITALITY au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/067,

  - 2 163,13 € à l'EURL BEL'ISA au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/106,

  - 9 000 € à SF2C au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/075,

  - 1 839,26 € à S. ALTHOFFER au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/085,

  - 1 892,05 € à la SARL LE COIN K'DO au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/060,

  - 4 996,89 € à L. LEPRESLE au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2022/051,

  - 1 780,65 € à C. RENOUF au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/080,

  - 5 398,40 € à SARL FRANCOIS AUDITION au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/103,

  - 2 460,03 euros à la SARL BARAKE au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/107,

Envoyé en préfecture le 08/02/2024
Reçu en préfecture le 08/02/2024
Publié le
ID : 050-200067205-20240208-P043_2024-AR

- 8 566,53 € à HAGUE PRIMEURS au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/109,

- 6 524,02 € à la SARL Lefauconnier Frères au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/050,

- **De dire** que les crédits afférents sont inscrits pour :

  - 53 590,39 € au c**ompte 20422, LdC 81542 pour le volet investissement**,

- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE